



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Environnement – Plan Alimentaire Inter Territorial Niveau 2 – Approbation des candidatures aux appels à projet

**N° de la délibération
2024-784**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Considérant que le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol a obtenu la labélisation de niveau 1 « projet émergent » en juin 2021.

Considérant que les années suivantes ont été consacrées à la réalisation du diagnostic complémentaire, à la co-construction de la stratégie et du programme d'actions avec les partenaires et à la mise en place des premières actions.

Le plan d'actions du PAiT s'articule autour de trois axes :

- ✓ Enjeu 1 : favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)
- ✓ Enjeu 2 : faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)
- ✓ Enjeu 3 : encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Chacun de ces trois axes est décliné en 10 actions opérationnelles.

Considérant qu'au printemps 2024, le PAiT arrivait en fin de labélisation de niveau 1 et les collectivités devaient donc se positionner auprès de la DRAAF sur une prolongation d'un an pour le niveau 1 ou candidater pour obtenir le niveau 2 « PAiT opérationnel ». Le PAiT étant déjà dans la phase de réalisation des actions, le territoire a candidaté pour la labélisation de niveau 2. Celle-ci a été obtenue au mois de mai et elle est en vigueur pour 5 ans, jusqu'en mai 2029.

Considérant qu'un appel à projet a été publié en juillet dans le cadre de la planification écologique avec des financements spécifiques pour les PAiT de niveau 2.

Contenu de la candidature pour le PAiT de niveau 2 déposée à la DRAAF en septembre 2024 et les résultats d'attribution de la subvention de l'Etat (91 828 €, pour un total de dépenses éligibles de 281 046 €, soit une subvention couvrant 33 % des dépenses) :

Actions communes avec Rhône Crussol :

Actions	Dépenses	Recettes (33%)
Campagnes pédagogiques (gestion autonome par chaque EPCI)	42 000 € (AA) 48 675 € (CCRC)	13 723 € (AA) 15 904 € (CCRC)
Accompagnement de la restauration collective : financement d'une plateforme de commande de produits locaux	17 034 € (AA) 17 034 € (CCRC)	5 566 € (AA) 5 566 € (CCRC)
Accompagnement pour l'agroforesterie	Action à supprimer dans l'avenant avec la DRAAF car les financements du projet keyline suffisent	
Frais de personnel (60 % d'un ETP dédié au PAiT, répartition de la prise en charge de ces 60 % d'ETP de la façon suivante : 40 % pour Rhône Crussol et 60 % pour ARCHE Agglo)	51 532,56 € (AA) 34 355,04 € (CCRC)	16 838 € (AA) 11 225 € (CCRC)

ARCHE Agglo étant chef de file pour le PAiT, elle recevra la totalité de la subvention de l'Etat. Cela occasionnera des reversements à la Communauté de Communes Rhône Crussol, qui fera l'objet d'une autre délibération.

Actions portées uniquement par ARCHE Agglo :

Actions	Dépenses	Recettes
Accompagnement par AgriBio Drôme d'un collectif de viticulteurs sur les couvert végétaux.	24 000 €	7 842 €
Défi Famille à Alimentation positive (1 défi sur les trois ans)	11 840 €	3 869 €
Transmission des fermes, prestation ADEAR 26	11 700 €	3 823 €

Action portée uniquement par Rhône Crussol :

Action	Dépenses	Recettes
Veille foncière et logiciel VigiFoncier proposé par la SAFER	4 875 €	1 593 €

Considérant les actions à développer dans le cadre du Plan Alimentaire interTerritorial (PAiT) ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **AUTORISE** le Président à candidater aux appels à projets concernant des actions pour le PAiT de niveau 2 et notamment l'appel à projet de la DRAAF présenté dans le cadre de la planification écologique
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo